

SOMMAIRE

- **General Electric Medical Systems : les syndicats contestent le système d'évaluation**
- **Nice : les travailleurs sociaux protestent contre la politique du conseil général**
- **Seniors : à 62 ans, moins de deux salariés sur dix sont sur le marché du travail**
- **France Télécom : condamné pour harcèlement moral envers un cadre supérieur**
- **Retraite complémentaire : l'Agirc déficitaire de près de 600 millions d'euros en 2009**
- **Grass Valley (Technicolor) : grève pour l'emploi à Rennes et à Brest**
- **Négociations sociales : le portage salarial sera réservé aux seuls cadres**
- **Justice : nouvelles actions prévues pour la rentrée**
- **Jeunes, seniors, logement : le Credoc pointe les inquiétudes des travailleurs sociaux**

ÉDITO

RÉÉLUE, Laurence Parisot est prête à en découdre

C'est évidemment sans suspense que Laurence Parisot a été reconduite, jeudi dernier, à la tête du Medef, et l'on n'a pas été surpris quand elle s'est dite « *profondément honorée* » et a assuré vouloir « *porter haut la voix des entreprises de France* ». C'est clair, le bilan de son mandat précédent aura, de ce point de vue, presque été un parcours sans faute, tant les revendications du patronat, voire ses simples songes ont été exaucés par le gouvernement. Certes, Laurence Parisot ne peut se targuer de faire partie du très fermé club du Fouquet's où *people* et décideurs économiques de la Sarkozy centrale avaient salué l'avènement de leur champion aux affaires. Cependant, elle a su marquer l'exécutif pour faire entendre sa petite musique. Sur les retraites, sur la reconnaissance de la pénibilité, sur la fiscalité comme sur les grandes décisions économiques, rien n'échappe à Laurence Parisot.

Pour son dernier mandat de trois ans, Laurence Parisot a indiqué vouloir faire de la « *compétitivité* » la priorité du Medef. Brocardant une nouvelle fois les trente-cinq heures, défendant « *l'indispensable réforme des retraites* », soutenant la « *nécessaire réduction des dépenses publiques* » et appelant à toujours moins de charges et de contraintes sur les entreprises, elle a aussi érigé en modèle les « *toutes petites entreprises* ». « *Nous connaissons notre résistance et notre combativité* », « *nous avons prouvé que nous pouvons*

en découdre s'il le fallait », a-t-elle aussi lancé. Un discours de combat qui sied bien au parti de l'entreprise qu'est le Medef.

Un discours presque vindicatif qui n'est pas déconnecté de l'actualité sociale et revendicative puisque, pour la première fois depuis belle lurette, toutes les organisations syndicales du pays, sauf la CGC, ont appelé mardi à



une nouvelle journée de grèves et de manifestations le 7 septembre, jour où le Parlement commencera l'examen du projet de réforme des retraites reculant de soixante à soixante-deux ans l'âge de départ légal. L'inter-syndicale prévoit aussi des initiatives « *au niveau local et national* » (délégations en préfecture, etc.) pour interpellier le gouvernement et ses représentants le 13 juillet, jour du passage du projet de loi en conseil des ministres.

Durant l'été, les syndicats interpellent aussi les parlementaires, notamment dans leurs circonscriptions, avant de « *poursuivre leur action tout au long du processus législatif de la réforme des retraites* ».

Face à un patronat dont pratiquement toutes les exigences ont été reprises par Eric Woerth et à un gouvernement qui a foulé aux pieds les plus simples exigences du dialogue social, une telle unité est bien le moins que les salariés puissent attendre du syndicalisme. Ils en ont besoin, car cette unité est gage d'efficacité face à un patronat et une majorité parlementaire décomplexés.

General Electric Medical Systems *Les syndicats contestent le système d'évaluation*



Les syndicats CGT et FO ainsi que le CHSCT de General Electric Medical Systems ont demandé jeudi au tribunal de grande instance de Versailles que soit reconnu comme « *illicite* » le système d'évaluation individualisée des salariés. Ils jugent ce système trop basé sur le comportement et non sur le travail réalisé. « *La priorité est mise sur un système global d'adhésion et de contrôle qui entretient une peur, où l'entretien individuel est un moment de règlement de comptes* », a dénoncé Jocelyne Chabert, élue CGT au CHSCT. « *On entretient une rivalité malsaine entre les salariés en nous incitant à considérer nos collègues comme des clients* », a-t-elle ajouté. « *General Electric est hors la loi au regard du contrat de travail qui dit que le salarié met ses compétences professionnelles en échange d'une rémunération* », a estimé l'avocat des syndicats et du CHSCT,

M^e David Métin : « *C'est le travail du salarié qui doit être évalué et non le salarié.* » L'évaluation utilisée par General Electric Medical Systems, qui fabrique du matériel d'imagerie médicale, comporte cinq niveaux : non satisfaisant, perfectionnement nécessaire, pleinement satisfaisant, excellent, exemplaire. Le niveau conditionne une augmentation de salaire, et trois années consécutives notées au niveau le plus bas peuvent conduire à une procédure de licenciement.

Nice *Les travailleurs sociaux protestent contre la politique du conseil général*

Des travailleurs du secteur social, accompagnés d'élus, se sont rassemblés, lundi 28 juin, devant le siège du conseil général des Alpes-Maritimes, à Nice, pour protester contre la politique du département en matière sociale. Les décisions du conseil général, présidé par Eric Coti (UMP), « *mettent en danger notre éthique professionnelle, nos pratiques éducatives, le public avec lequel nous travaillons, nos emplois* », accuse l'intersyndicale CGT, CFDT, SUD Solidaires dans un tract. Les syndicats dénoncent une baisse des moyens, avec au total quelque cent cinquante postes menacés au sein des associations du secteur social et un recentrage des budgets sur des mesures « *répressives* », notamment le contrat de responsabilité parentale (CRP) qui permet la suspension des allocations familiales en cas d'absentéisme scolaire des enfants.



Seniors

A soixante-deux ans, moins de deux salariés sur dix sont sur le marché du travail

Selon des données 2009 du ministère de l'Emploi, moins de deux seniors sur dix (18 %) sont encore sur le marché du travail à l'âge de soixante-deux ans, et il s'agit le plus souvent de travailleurs indépendants, de salariés exerçant une profession intellectuelle supérieure ou de cadres.

L'activité des seniors décroît rapidement après cinquante-quatre ans, note l'étude. « *A cinquante-neuf ans, plus d'un senior sur deux s'est retiré du marché du travail, alors qu'ils n'ont pour la plupart pas encore atteint l'âge légal de départ à la retraite. A soixante ans, ils ne sont plus que trois sur dix à être actifs, puis moins de deux sur dix à soixante-deux ans* », précise la Dares.

France Télécom **Condamné pour harcèlement moral envers un cadre supérieur**

On a appris la semaine dernière que France Télécom a été condamné en mars par la cour d'appel de Paris à verser 400 000 euros à un ex-haut cadre de l'entreprise pour « harcèlement moral », pour l'avoir « laissé pendant deux ans et demi sans affectation ni travail précis ». La décision de la cour d'appel porte sur le cas d'un ancien haut cadre de l'entreprise, M. D., qui était « directeur de la réglementation » et qui, sous le prétexte – rapidement abandonné – d'une faute grave, s'est retrouvé « pendant deux ans et demi (entre juin 2004 et fin 2006) sans affectation ni travail précis », « en dépit des demandes réitérées et explicites du salarié », selon un arrêt de la cour d'appel en date du 18 mars. « L'abstention de l'employeur [...] soutenue et répétée pendant deux ans et demi de remplir son devoir d'affectation de M. D. sur un poste fixe correspondant à ses compétences et à son niveau de responsabilité est équivalente à des agissements répétés et est constitutive de harcèlement moral », affirme la cour.



Retraite complémentaire **L'Agirc déficitaire de près de 600 millions d'euros en 2009**



Le régime de retraite complémentaire des cadres Agirc a enregistré en 2009 un résultat global déficitaire de près de 600 millions d'euros, sous l'effet notamment de la crise économique qui a diminué ses ressources. Les ressources de l'Agirc ont chuté de 1,6 % en raison des « difficultés des entreprises consécutives à la crise économique et d'une évolution des salaires des cadres moins importantes que celle du plafond de la Sécurité sociale », ce qui a eu pour effet de réduire la part du salaire soumise aux cotisations Agirc. Dans le même temps, les dépenses du régime ont augmenté de 5,5 % du fait de « l'arrivée à l'âge de la retraite des générations nombreuses d'après-guerre ».

Grass Valley (Technicolor) **Grève pour l'emploi à Rennes et à Brest**

Des salariés de Grass Valley, filiale de Technicolor (ex-Thomson), étaient en grève, mardi 29 juin, à Rennes et à Brest, alors que se tiennent en région parisienne des négociations sur un plan social prévoyant la suppression de trois cent huit postes en France. La grève reconductible a débuté le 21 juin à Rennes et lundi 28 juin à Brest. Elle a été reconduite mardi à 71,23 % à Rennes, selon l'intersyndicale CFDT-CGT-FO-Sud de Technicolor, à environ 25 % selon la direction. Quelque trois cents salariés de Grass Valley avaient déjà manifesté le 3 juin à Paris et à Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine), siège de Technicolor, pour s'opposer aux trois cent huit suppressions de postes prévues par le groupe sur ses trois sites français (Conflans-Sainte-Honorine, Brest et Rennes).



Négociations sociales **Le portage salarial sera réservé aux seuls cadres**



Après deux ans de négociations, le Prisme (la fédération nationale de l'intérim) a accepté le contre-projet d'accord des syndicats (CGT, CFDT, CFE-CGC et CFTC) sur l'encadrement du portage salarial. Ce dernier est réservé aux seuls cadres. La rémunération minimale est fixée à 2 900 euros pour un temps plein (soit environ 4 500 euros de facturation), ce montant étant toutefois assorti de garanties en matière de prévoyance, retraite et formation professionnelle. Les syndicats craignant que le portage pratiqué par les entreprises d'intérim ne soit utilisé comme un outil de dumping social, cette activité sera réservée à des sociétés de portage dédiées à cette seule activité. L'accord prévoit par ailleurs que les contrats de travail seront des contrats de droit commun, CDD ou CDI.

Justice *Nouvelles actions prévues pour la rentrée*

Dix-sept syndicats et associations de professionnels du monde judiciaire ont annoncé, vendredi 2 juillet, leur intention de mener à la rentrée de nouvelles actions pour alerter sur « *la situation catastrophique de la justice en France* ». Ils appellent, à partir du 20 septembre dans les juridictions, « *à ce que plus aucune audience ne se tienne sans greffier* », « *que les audiences ne durent pas plus de six heures de suite* » et que soient plus largement appliquées « *les dispositions permettant de renvoyer les affaires en collégialité* ».



Jeunes, seniors, logement

Le Credoc pointe les inquiétudes des travailleurs sociaux

L'augmentation de la précarité des jeunes et des personnes âgées ainsi que les difficultés croissantes des Français pour se loger sont les sources principales d'inquiétude des travailleurs sociaux, selon une étude menée par le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie. Le Credoc a interrogé mille intervenants en contact avec des personnes pauvres ou proches de la pauvreté et l'exclusion : bénévoles d'associations, agents de Pôle emploi, des caisses d'allocations familiales, etc. Les professionnels et les bénévoles s'inquiètent « *de voir arriver des demandes d'aides de la part de personnes qui, jusqu'à présent, restaient autonomes financièrement ou parvenaient à s'appuyer sur des réseaux de solidarité, notamment familiaux* », note le Credoc.